

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/11/2018

Dossier complet le :

27/11/2018

N° d'enregistrement :

F09318P0383

1. Intitulé du projet

Projet d'élargissement de voirie, relatif à l'alignement de l'Emplacement Réservé n°12 "Chemin de SIGOU" à Pierrefeu du Var (83)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Pierrefeu du Var

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Martinelli Patrick (Maire)

RCS / SIRET

| 2 | 1 | 8 | | 3 | 0 | 0 | | 9 | 1 | 1 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |

Forme juridique

Collectivité territoriale - EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6°a Infrastructures routières (voirie)	Aménagement Voirie (environ 230 m)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Mairie de Pierrefeu-du-Var souhaite depuis de longues années, mettre en œuvre l'Emplacement Réservé n°12 (dénommé "élargissement du Chemin de Sigou") afin de porter sa largeur à 6 mètres, de façon à améliorer les conditions de visibilité et de sécurité.

Le projet consiste donc en un élargissement de voirie existante, sur un linéaire d'environ 230 m. Le projet comprend :

- l'acquisition de quelques parcelles,
- quelques travaux de terrassement,
- la création de murs de soutènement, la reprise de clôtures, le déplacement de portails,
- les travaux de finition : réfection de la couche de roulement, mise en place de panneaux de signalisation.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité pour les usagers de la voirie (véhicules, piétons, cyclistes).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Lors des travaux, il sera d'abord procédé à un dégagement des emprises et à un rabotage de la chaussée existante sur environ 5 cm. S'ensuivront les opérations de terrassement. Il sera ensuite créé des murs de soutènement, quelques clôtures seront reconstruites et quelques portails seront déplacés. Quelques regards d'eaux pluviales seront mis à niveau (sans déplacement). La voirie pourra alors être élargie.

Il sera ensuite réalisé les travaux de finition : réfection de la couche de roulement (béton bitumeux), pose de panneaux de signalisation, réalisation de marquages surfaciques...

La durée de réalisation des travaux d'aménagement de la voirie est estimée à 2 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet, dans sa phase d'exploitation, consistera en une mise à disposition, pour les futurs habitants, de cette voirie réaménagée et de ses équipements annexes (circulation des véhicules, des cycles et des piétons...).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure d'autorisation n'est nécessaire.

NB : la réalisation du projet ne nécessite pas de déclaration préalable de travaux, ni de dossier loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire de voirie	environ 230 m
Superficie de voirie	environ 1500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Pierrefeu du Var (83)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06° 14' 86" 97 Lat. 43° 22' 41" 67

Point d'arrivée :

Long. 06° 15' 08" 43 Lat. 43° 22' 41" 90

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PEB (Plan d'exposition aux bruits) de l'aérodrome Cuers-Pierrefeu, a été approuvé le 20 mai 1976 et après sa révision, a été approuvé le 11 août 2017. Mais il ne concerne pas du tout le secteur d'étude.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques naturels : - PPR Inondations du Réal Martin prescrit le 26 novembre 2014 Le secteur d'étude n'est pas directement concerné par ce plan de prévention des risques
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude se situe à environ 2,4 km de la zone Natura 2000 la plus proche (il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation FR 9301622 : « La plaine et le massif des Maures », au titre de la Directive Habitats).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De nouveaux matériaux vont être apportés (matériaux classiques pour les voiries, les murs de soutènement et les clôtures : graviers, sable, ciment, ferraille)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La recherche bibliographique et la visite de terrain rendent compte de l'absence d'enjeu sur la zone d'étude. L'artificialisation du secteur d'étude (voirie, habitations, clôtures, allées, jardins) ne favorise pas l'accueil d'espèces floristiques ou faunistiques d'intérêt. Seuls 5 arbres seront abattus. Préalablement aux travaux, il sera réalisé une visite par un expert chiroptérologue, afin de vérifier que les 5 arbres abattus n'abritent pas de chauve-souris.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est localisé dans un milieu déjà urbanisé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'a pas vocation à augmenter le trafic, mais à améliorer les conditions de visibilité et de sécurité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier sera génératrice de nuisances sonores. L'entreprise chargée des travaux organisera son chantier de façon à respecter la législation en vigueur et à réduire au maximum les nuisances (adaptation des matériels et des modes opératoires, mesures vis-à-vis des riverains...). La voirie existe déjà, et n'a pas vocation à augmenter le trafic ; de ce fait, cela ne devrait pas générer plus de nuisances acoustiques que maintenant.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En période de chantier, la mise en place de béton bitumeux est susceptible d'engendrer des odeurs, durant cette phase, qui reste limitée dans le temps.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux liés au projet sont susceptibles d'engendrer des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessitera pas l'installation supplémentaire de candélabres.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les véhicules utilisés par les usagers de la voirie sont susceptibles de générer des rejets dans l'atmosphère, comme actuellement. Cependant, le projet n'a pas vocation à augmenter le trafic.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas plus de rejets liquides qu'actuellement ; l'impact de l'élargissement est hydrauliquement nul.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de travaux est susceptible de générer des déchets, qui seront triés : - les déchets recyclables seront envoyés vers des filières agréées, - les autres déchets seront acheminés vers des centres de traitement agréés.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le site d'étude est enclavé au sein d'un secteur déjà bien urbanisé. Il n'existe aucun projet défini situé à proximité du secteur d'étude.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures spécifiques seront prises en période de travaux, vis à vis du bruit, de la sécurité, de l'envol de poussières, afin de limiter l'impact sur les zones habitées proches.

Préalablement aux travaux, il sera réalisé une visite par un expert chiroptérologue, afin de vérifier que les 5 arbres abattus n'abritent pas de chauve-souris.

Pour la période d'exploitation, dans la mesure où le projet d'aménagement n'aura pas incidence sur l'environnement naturel, il n'est pas prévu de mesures sur le plan environnemental.

Il convient également de noter que le projet va également avoir un impact positif sur l'environnement humain, avec notamment : une meilleure fluidité du trafic, une amélioration de la sécurité (véhicules, piétons & cyclistes).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La décision finale reste du ressort de la DREAL. Néanmoins, il apparaît qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale, et notamment pour les raisons suivantes :

- le site d'étude est localisé dans un secteur déjà fortement urbanisé,
- le secteur d'étude ne présente pas d'enjeux faunistiques et floristiques,
- des mesures spécifiques seront prises en période de travaux (vis à vis du bruit, de la sécurité, de l'envol de poussières + intervention d'un chiroptérologue), afin de limiter l'impact sur l'environnement (humain et naturel).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Pierrefeu du Var

le,

26/11/2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus